

**COMITÉ RÉGIONAL DE LA
MÉDITERRANÉE ORIENTALE**

EM/RC66/1

Soixante-sixième session

Téhéran (République islamique d'Iran), 14-17 octobre 2019

**ORDRE DU JOUR PROVISoire ANNOTÉ
DE LA SOIXANTE-SIXIÈME SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL
DE LA MÉDITERRANÉE ORIENTALE**

1. Rapport annuel du Directeur régional pour 2018, incluant les rapports de situation (point 2 de l'ordre du jour, document EM/RC66/2)

Le Rapport annuel du Directeur régional porte sur l'année 2018. Sous ce point de l'ordre du jour, des rapports de situation concernant les sujets figurant ci-après seront présentés dans les grandes lignes, en tant que documents d'information :

- Éradication de la poliomyélite (Point 2 b) de l'ordre du jour, document EM/RC66/INF.DOC.1)
- Santé, environnement et changement climatique 2014-2019 (Point 2 c) de l'ordre du jour, document EM/RC66/INF.DOC.2)
- Stratégie régionale pour l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits et de statistiques d'état civil 2014-2019 (Point 2 d) de l'ordre du jour, document EM/RC66/INF.DOC.3)
- Mise en œuvre du plan d'action de la Méditerranée orientale sur les vaccins et du plan d'action régional sur le paludisme (2016-2020) (Point 2 e) de l'ordre du jour, document EM/RC66/INF.DOC.4)
- Intensifier les soins de santé mentale : cadre d'action (point 2 f) de l'ordre du jour, document EM/RC66/INF.DOC.5)
- Mise en œuvre du cadre d'action régional sur la prévention et la lutte anticancéreuses (Point 2 g) de l'ordre du jour, document EM/RC66/INF.DOC.6)
- Mise en œuvre du plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens (Point 2 h) de l'ordre du jour, document EM/RC66/INF.DOC.7)
- Situations d'urgence et RSI dans la Région de la Méditerranée orientale (point 2 i) de l'ordre du jour, document EM/RC66/INF.DOC.8)

2. Cadre régional de mise en œuvre pour mettre fin aux décès évitables de nouveau-nés, d'enfants et d'adolescents et améliorer la santé et le développement (Point 3a) de l'ordre du jour, document EM/RC66/3)

La santé du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent est reconnue comme une priorité dans les stratégies sanitaires mondiales et régionales. Toutefois, les mesures prises pour y remédier sont souvent inefficaces et coûteuses dans les pays de la Région de la Méditerranée orientale, où la verticalité et la fragmentation constituent des entraves. En consultation avec les États Membres et les parties prenantes concernées, le Bureau régional de l'OMS a donc élaboré le cadre régional de mise en œuvre pour la santé du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent 2019-2023, dans le but général d'améliorer leur survie, leur santé et leur développement dans les pays de la Région. Le présent document technique examine les défis que pose l'amélioration de la santé de ces derniers dans la Région et la manière dont le cadre proposé peut aider les pays à relever ces défis.

3. Renforcer les personnels infirmiers afin de promouvoir la couverture sanitaire universelle dans la Région de la Méditerranée orientale (point 3b) de l'ordre du jour, document EM/RC66/4)

Le présent document technique se concentre sur l'accélération de l'action visant à améliorer l'accès à des services infirmiers de qualité dans la Région de la Méditerranée orientale. Les personnels infirmiers sont essentiels à la promotion de la santé et du bien-être, mais la profession souffre de pénuries persistantes, d'une mauvaise répartition et de faibles niveaux de motivation et de fidélisation dans la plupart des milieux de pratique, notamment dans les pays à revenu faible et intermédiaire. En outre, dans la plupart des pays de la Région, l'insuffisance de l'éducation et de la formation des personnels infirmiers signifie souvent qu'ils n'ont pas les compétences requises pour relever les défis des modèles de pratique actuels, ce qui compromet les progrès en vue de la réalisation de la couverture sanitaire universelle (CSU) et des Objectifs du développement durable (ODD). Ce document présente des données probantes sur les principales interventions visant à accroître la production, l'emploi et les performances des personnels infirmiers afin d'assurer une prestation de services de santé adéquate et d'améliorer leur accessibilité dans la Région de la Méditerranée orientale. Il est considéré également comme un appel à une action accélérée pour tirer parti de l'élan mondial et régional créé par l'année internationale des sages-femmes et du personnel infirmier en 2020.

4. Présentation du cadre d'action pour le secteur hospitalier dans la Région de la Méditerranée orientale (Point 3c) de l'ordre du jour, document EM/RC66/5)

De nombreux hôpitaux de la Région de la Méditerranée orientale, en particulier dans le secteur public, n'ont pas su évoluer en termes de processus opérationnels et d'infrastructures. Trop souvent, les normes de soins et d'efficacité diminuent. Le secteur hospitalier doit se transformer pour fonctionner de manière efficace et efficiente afin de contribuer à la réalisation de la couverture sanitaire universelle. Ce processus suppose de trouver de nouveaux moyens d'intégrer les services hospitaliers dans le système élargi de prestation de services, en impliquant les communautés et d'autres services sociaux, en améliorant la gestion et les performances des hôpitaux et en créant un environnement favorable. Le présent document technique porte sur les moyens de réaliser cette transformation. Le document présente une analyse de la situation des hôpitaux publics dans la Région de la Méditerranée orientale, identifie les principaux défis et priorités dans le domaine des soins et de la gestion hospitaliers, partage les expériences de gestion hospitalière d'autres régions, et présente un projet de cadre d'action stratégique pour ce secteur dans la Région, conformément aux demandes des États Membres lors de la session du Comité régional l'année dernière.

5. Renforcement des capacités institutionnelles nationales pour l'élaboration de politiques sanitaires reposant sur des bases factuelles (Point 3 d) de l'ordre du jour, document EM/RC66/6)

Pour s'assurer que les politiques de santé soient efficaces et d'un bon rapport coût-efficacité, les pays devraient utiliser systématiquement les données probantes issues de la recherche tout au long du processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques. Cependant, de nombreux pays de la Région de la Méditerranée orientale ne le font pas. Peu de pays ont mis en place des mécanismes nationaux formels pour renforcer l'élaboration de politiques en s'appuyant sur des données probantes ; les données et les capacités de recherche en santé sont sous-utilisées ; les investissements dans la recherche-développement en santé sont très faibles ; et les liens avec le milieu universitaire sont insuffisamment développés. Le présent document technique vise à combler ces lacunes. S'appuyant

sur un vaste programme d'enquêtes et de consultations, il présente un cadre d'action régional visant à améliorer l'élaboration de politiques reposant sur des bases factuelles, conformément à la demande exprimée par les États Membres durant la soixante-quatrième session du Comité régional en 2017.

6. Accélération de la mise en œuvre régionale de la Déclaration politique de la troisième réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, 2018 (Point 3e de l'ordre du jour, document EM/RC66/7)

Lors de la troisième Réunion de haut niveau des Nations Unies sur les maladies non transmissibles, organisée en septembre 2018, les dirigeants du monde entier se sont engagés à accélérer les mesures de prévention et de maîtrise de ces maladies. Des mesures législatives et réglementaires, des investissements financiers soutenus et des initiatives de renforcement des capacités sont tous nécessaires ; de même, il convient de disposer d'approches multisectorielles et multipartites de la santé dans toutes les politiques, ainsi que d'approches pangouvernementales et pansociétales. Le champ d'action a été élargi, ce qui a nécessité une mise à jour du cadre d'action régional pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles. Le présent document technique propose un cadre actualisé pour aider les pays de la Région de la Méditerranée orientale à remplir leurs engagements. Les résultats de la Réunion de haut niveau et les implications de la Déclaration politique sont examinés, les difficultés rencontrées dans la lutte contre les maladies non transmissibles dans la Région sont identifiées et les mesures recommandées sont mises en évidence.

7. Cadre d'action régional pour le renforcement de la réponse de santé publique face à l'utilisation de substances psychoactives (point 3 f) de l'ordre du jour, document EM/RC66/8)

L'utilisation de substances psychoactives est une question d'importance pour la santé publique qui a des incidences sur la sécurité, la sûreté et le développement des pays de la Région. Cela nécessite une réponse multidimensionnelle coordonnée dans différents pays. Rien qu'en 2017, environ 4,2 millions d'années de vie ajustées sur l'incapacité ont été perdues en raison de troubles liés à l'utilisation de substances dans la Méditerranée orientale. Pour s'attaquer efficacement au problème, il est nécessaire d'intégrer une perspective de santé publique dans les politiques portant sur l'utilisation de substances psychoactives et de détourner l'attention des mesures de réduction de l'offre. Un nouveau cadre d'action régional visant à renforcer la réponse de la santé publique à l'utilisation de substances psychoactives est proposé pour aider les pays à renforcer leurs réponses de santé publique face à ce problème.

8. Résolutions et décisions d'intérêt régional adoptées par la Soixante-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé et par le Conseil exécutif à ses cent quarante-quatrième et cent quarante-cinquième sessions (Point 4 a) de l'ordre du jour, document EM/RC66/9)

Le présent document met en relief les résolutions et décisions adoptées en 2019 par l'Assemblée mondiale de la Santé qui présentent un intérêt direct ou qui ont des implications pour la Région, et qui sont directement liées aux activités prioritaires de cette dernière. Il offre en outre un récapitulatif des étapes et des actions entreprises pour mettre en œuvre des résolutions spécifiques relatives aux besoins régionaux et nationaux.

9. Examen du projet d'ordre du jour provisoire de la cent quarante-sixième session du Conseil exécutif de l'OMS (Point 4 b) de l'ordre du jour, document EM/RC66/9, annexe 1)

Le Comité régional examinera le projet d'ordre du jour provisoire de la cent quarante-sixième session du Conseil exécutif (janvier 2020).

10. Élaboration d'une stratégie mondiale de recherche et d'innovation pour la tuberculose (Point 4 c) de l'ordre du jour, document EM/RC66/10)

En mai 2018, la Soixante et Onzième Assemblée mondiale de la Santé a prié le Directeur général de l'Organisation de collaborer avec tous les partenaires concernés à l'élaboration d'une stratégie mondiale pour la recherche et l'innovation en matière de tuberculose « afin de progresser davantage dans le renforcement de la coopération et de la coordination en matière de recherche-développement sur la tuberculose ». Suite à une vaste consultation sur un premier projet, un projet révisé est partagé avec tous les comités régionaux pour obtenir leurs commentaires.

11. Résumé du projet de stratégie mondiale pour la santé numérique (point 4 d) de l'ordre du jour, document EM/RC66/11)

Dans la résolution WHA71.7, adoptée par la Soixante et Onzième Assemblée mondiale de la Santé, les États Membres de l'OMS ont réaffirmé l'importance de la santé numérique et ont prié le Directeur général d'élaborer une stratégie mondiale pour la santé numérique en étroite consultation avec les États Membres et avec les contributions des parties concernées. Par conséquent, un projet de stratégie a été élaboré. Il est communiqué au Comité régional aux fins de consultation.

12. Projet de stratégie mondiale pour accélérer l'élimination du cancer du col de l'utérus (Point 4 e) de l'ordre du jour, document EM/RC66/12)

En janvier 2019, à sa cent-quarante-quatrième session, le Conseil exécutif de l'OMS a demandé au Directeur général d'élaborer un projet de stratégie mondiale pour accélérer l'élimination du cancer du col de l'utérus, avec des objectifs et des cibles clairs pour la période 2020-2030. Le projet de stratégie est en cours d'élaboration en consultation avec les États Membres et d'autres parties prenantes concernées. Il est communiqué à tous les comités régionaux pour qu'ils puissent y contribuer. Le projet final sera soumis à la Soixante-Treizième Assemblée mondiale de la Santé, par l'intermédiaire du Conseil exécutif à sa cent quarante-sixième session.

13. Treizième programme général de travail, 2019-2023. Cadre de résultats : information actualisées (point 4 f) de l'ordre du jour, document EM/RC66/13)

Le treizième programme général de travail de l'OMS pour 2019-2023 met l'accent sur l'impact mesurable sur la santé de la population au niveau des pays. Un cadre de résultats est donc nécessaire pour suivre régulièrement les efforts conjoints du Secrétariat, des États Membres et des partenaires visant à atteindre les cibles du treizième programme général de travail, à réaliser les Objectifs de développement durable et à mesurer la contribution du Secrétariat. Dans sa résolution WHA72.1 en mai 2019, la Soixante-Douzième Assemblée mondiale de la Santé a prié le Directeur général, notamment, de continuer à élaborer ce cadre de résultats et de le présenter au Conseil exécutif à sa cent quarante sixième session en janvier 2020. Le présent document fournit une mise à jour et un cadre de résultats à l'examen du Comité régional.

14. Élaboration d'un projet de décennie du vieillissement en bonne santé 2020-2030 (point 4 g) de l'ordre du jour, document EM/RC66/14)

Dans sa résolution WHA69.3 (2016), la Soixante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé a adopté la stratégie et le plan d'action mondiaux pour le vieillissement et la santé. Il fournissait notamment le mandat politique d'établir les bases factuelles mondiales et les partenariats nécessaires pour mettre en place une décennie d'action mondiale concertée. Le Secrétariat s'emploie donc à élaborer une proposition de décennie du vieillissement en bonne santé pour 2020-2030 en collaboration avec les États Membres et avec les contributions des partenaires. La proposition sera soumise au Conseil exécutif à sa cent quarante sixième session en janvier 2020. Un résumé du projet de proposition est présenté dans le présent document.

15. Processus de réforme de l'OMS, programme de transformation compris, et mise en œuvre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement : présence de l'OMS dans les pays, territoires et zones (point 4 h) de l'ordre du jour, document EM/RC66/INF.DOC.9)

Les bureaux de l'OMS dans les pays, territoires et zones sont les premiers à mettre en œuvre les activités techniques et normatives de l'Organisation. Pour que l'OMS puisse agir dans les pays conformément au treizième programme général de travail, 2019-2023 et de façon à répondre aux demandes croissantes en matière de leadership, qui découlent du Plan d'action mondial pour permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous et de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, sa présence dans les pays doit être prévisible est bien structurée. Le présent rapport donne une vue d'ensemble à la fois de la présence actuelle de l'OMS dans les pays et des projets en vue de renforcer la présence future de l'Organisation.

16. Rapport de la quatrième réunion du Comité consultatif technique auprès du Directeur régional (Point 5 de l'ordre du jour, document EM/RC66/INF.DOC.10)

Le Comité consultatif technique auprès du Directeur régional a tenu sa quatrième réunion les 16 et 17 avril 2019 au Bureau régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale au Caire (Égypte). Cette réunion avait pour objectif de solliciter les conseils du Comité sur les questions liées à la mise en œuvre et à l'évaluation des orientations stratégiques de l'OMS dans la Région de la Méditerranée orientale, en particulier l'application de Vision 2023, la nouvelle vision de l'OMS pour la santé publique dans la Région, et l'élaboration de la stratégie associée pour la période 2019-2023 ; les mesures à prendre pour renforcer les capacités du Bureau régional et des bureaux de pays à l'appui des États Membres ; les politiques et les stratégies pour le développement d'une coopération technique au sein des pays de la Région et entre ces pays. Le Comité a examiné plusieurs sujets relatifs aux priorités stratégiques régionales. Les recommandations du Comité sont communiquées au Comité régional pour information.

17. Rapport de la cinquième réunion du Sous-comité du Programme du Comité régional (Point 6 de l'ordre du jour, document EM/RC66/15)

Le Sous-Comité du Programme du Comité régional de la Méditerranée orientale a tenu sa cinquième réunion les 20 et 21 février 2019 dans les locaux du Bureau régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale au Caire (Égypte). Des experts désignés par les États Membres pour être membres du Sous-Comité du Programme ainsi que des membres du personnel de l'OMS ont assisté à la réunion. Le Sous-Comité a approuvé l'ordre du jour technique de la

soixante-sixième session du Comité régional, a examiné toute une série d'innovations possibles dans les dispositions prises pour le Comité régional et a examiné l'état des résolutions adoptées par les sessions précédentes du Comité.

18. Attribution du Prix et de la bourse d'études de la Fondation Dr A.T. Shousha (point 7 a) de l'ordre du jour, document EM/RC66/INF.DOC.11)

Le Conseil exécutif, à sa cent quarante-quatrième session, a approuvé la candidature du Dr Radi Hammad (Égypte) au Prix de la Fondation Shousha Prix de la Fondation Shousha pour 2019. Ce Prix sera donc remis au Dr Hammad durant la soixante-sixième session du Comité régional.

19. Attribution du Prix de l'État du Koweït pour la lutte contre le Cancer, les Maladies cardio-vasculaires et le Diabète dans la Région de la Méditerranée orientale (Point 7 b) de l'ordre du jour, document EM/RC66/INF.DOC.12)

Dans la décision n°5 de sa soixante-cinquième session en octobre 2018, sur la base de la recommandation formulée par le Comité de la Fondation, le Comité régional a décidé d'attribuer le Prix de la Fondation de l'État du Koweït pour la lutte contre le Cancer, les Maladies cardio-vasculaires et le Diabète dans la Région de la Méditerranée orientale aux personnes suivantes : Prof. Samar Alhomoud (Arabie saoudite) dans le domaine du cancer ; Dr Abla Mehio Sibai (Liban) dans le domaine des maladies cardio-vasculaires ; et Dr Alireza Esteghamati (République islamique d'Iran) dans le domaine du diabète. Le Prix sera remis aux lauréats durant la soixante-sixième session du Comité régional en 2019